

LE PUBLICISTE.

DECADI 20 Nivôse, an VIII.

Rébellion du pacha de Janina envers la Porte. — Décret du conseil aulique de Vienne contre les états du duché de Wurtemberg. — Extrait d'une lettre de Berlin sur les intentions de la Prusse à l'égard de la république française. — Préparatifs en Angleterre pour une nouvelle expédition sur le continent. — Proclamation de Bonaparte à l'armée de l'Ouest. — Promotions militaires. — Nouvelles diverses.

TURQUIE.

De Constantinople, le 25 novembre (4 frimaire).

Ali, pacha de Janina, persiste, malgré le firman de la sublime Porte, à vouloir affranchir les isles ex-vénitiennes & en expulser les Russes. Il leve à cet effet beaucoup de troupes, & annonce le dessein d'attaquer Corfou.

La Porte, menacée d'une nouvelle rébellion de la part de Passwan-Oglou, n'a aucunes forces à opposer à ces pachas, & ne peut même réprimer les brigandages des voleurs de Romélie qui infestent les environs d'Andrinople & de Constantinople.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 26 décembre (5 nivôse).

Le college royal du commerce vient d'annoncer que la bonne harmonie entre notre cour & le dey d'Alger est enfin rétablie.

AUTRICHE.

De Vienne, le 25 décembre (4 nivôse).

L'ambassadeur de Russie, près notre cour, s'est intéressé en faveur du duc de Wurtemberg dans le différend qu'il a avec ses états. Hier, le conseil aulique a rendu un décret très-sévère contre les états : ce décret leur enjoint de payer les mois romains, de fournir le contingent, & donne au duc de pleins pouvoirs pour faire exécuter cet ordre.

PRUSSE.

Extrait d'une lettre de Berlin, en date du 24 décembre (3 nivôse).

Quoique le citoyen Duroc soit parti d'ici depuis plusieurs jours, tout le monde parle encore de lui. Il est impossible de vous dire combien on lui a prodigué de témoignages d'estime & d'amitié, & il s'en montrait tout-à-fait digne; le roi sur-tout lui a donné, à chaque occasion, des marques de sa confiance. On assure ici, que Duroc a entièrement réussi dans l'objet de sa mission, qui consistoit, dit-on, à dissiper certaines préventions contre la république française, à resserrer les liens d'amitié entre les deux gouvernemens, & à lever les obstacles qui pourroient empêcher que la Prusse n'interposât sa médiation pour la conclusion de la paix continentale.

Il paroît certain que cette médiation sera employée à Vienne & à Pétersbourg. On dit que déjà le roi y a fait déclarer, que si les propositions justes & équitables du gouvernement français n'étoient pas adoptées, il fourniroit à

la France un corps de troupes auxiliaires. Ce qu'on sait, c'est que depuis une quinzaine de jours, plusieurs régimens cantonnés en Silésie, ont reçus l'ordre de se tenir prêts à marcher, & qu'ils doivent se diriger au besoin vers les frontières de la Bohême.

D'un autre côté, l'affaire de l'ex-stadthouder, protégé par le roi de Prusse, vient d'être arrangée avec la France. On annonce que deux puissances sont convenues de s'entraider pour, qu'à la paix de l'Empire, les évêchés de Wurzburg & de Bamberg soient sécularisés & donnés en indemnité au prince d'Orange, qui renonceroit à toutes prétentions sur la Hollande, & qu'il a été stipulé en même-tems, qu'en cas d'extinction des descendans mâles du prince d'Orange, ces pays échoiroient à la Prusse, qui alors les réuniroit à ses domaines.

La reine a remis à Duroc une écharpe & une cocarde nationale, faite de sa main, pour le consul Bonaparte.

L'ambassadeur de la république française, le général Beurnonville, est arrivé d'hier.

On écrit de Königsberg, en Prusse, que huit brigades d'artillerie ont été mobilisées ou mises sur le pied de guerre.

On continue de mettre sur le pied de guerre l'artillerie.

ALLEMAGNE.

De Ratisbonne, le 29 décembre (8 nivôse).

Hier un courrier turc, nommé Janko, venant de Vienne, a passé par cette ville. On ignore le contenu de ses dépêches.

Depuis hier, l'hôpital de Condé est ici.

Le prince Constantin de Russie arriva le 18 décembre à Brunn, & en partit le lendemain pour la Russie.

Le corps de Condé doit séjourner près de 15 jours aux environs de Lintz. Il continuera ensuite sa marche vers la Russie, s'il n'arrive pas de contr'ordre. Il en est de même de l'armée russe.

De Stuttgart, le 30 décembre (9 nivôse).

Les espérances de paix paroissent évanouies. La nouvelle suivante n'est pas propre à les faire renaitre.

Le général comte de Meerfeldt a adressé, au nom de l'archiduc Charles, une proclamation aux habitans de la Forêt-Noire. Il leur annonce que S. A. a pris leur armement sous sa protection, & lui attribue formellement la dénomination de *milices provinciales*; que tous les individus qui en font partie jouiront de tous les droits de la guerre, & de toutes les prérogatives qui en dérivent; & que

ces milices seront traitées en tous points sur le pied de guerre.

L'Angleterre multiplie ses intrigues pour engager les princes allemands à lui fournir des hommes contre la France, moyennant des subsides. L'électeur de Mayence a conclu avec elle un traité par lequel il lui fournit à sa solde 4000 hommes de troupes & 4000 paysans armés de la levée en masse.

ANGLETERRE.

De Londres, le 2 janvier (12 nivôse).

Avant-hier arriverent ici des couriers expédiés de Douvres avec des journaux de Paris. Le bruit se répandit aussitôt qu'ils étoient porteurs de dépêches contenant des propositions de paix du consul Bonaparte à notre gouvernement; mais l'espoir s'est bientôt évanoui. On assure qu'il n'est question que de la demande d'un passe-port pour le citoyen Otto, nouvel agent des prisonniers français dans ce pays.

Les ordres sont arrivés à Portsmouth d'armer cinq frégates de 32 canons & deux de 36, pour transporter des troupes. De pareils ordres ont été envoyés à Chatam, à Plymouth & dans différens ports, pour préparer des bâtimens de transport. Le sloop armé *le Beaver* a dû mettre hier à la voile de Portsmouth pour Guernesey, avec plusieurs transports chargés de troupes.

Nous ignorons quel peut être l'objet de tous ces préparatifs. Bien des circonstances portent à croire qu'ils ont en vue l'expédition sur les côtes de France. A juger par la célérité employée, l'époque où elle doit recevoir son exécution ne peut être que très-prochaine.

L'état de notre marine se montoit, au premier de ce mois (janvier) à 786 bâtimens: savoir, 192 vaisseaux de ligne, 26 de 50; 259 frégates; 329 sloops & cutters.

Un grand nombre de troupes est destiné pour l'Irlande.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Berne, le 2 janvier (12 nivôse).

Le général Muller qui commande la septième division de l'armée de l'armée du Rhin, & dont le quartier-général est à Berne, a demandé au gouvernement helvétique un certain nombre de voitures pour aller chercher à Pontarlier, les vivres dont ses troupes manqueraient sans cela. Il y a long-tems qu'on se plaint inutilement des vices de l'organisation des charrois.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Extrait d'une lettre des administrateurs municipaux de Pontivy, en date du 5 nivôse.

Nous avons lu avec surprise la lettre du général en chef de l'armée d'Angleterre, en date du 21 frimaire, écrite d'Angers. Elle porte, « que tout ce qu'on a publié d'un débarquement anglais est ou exagéré ou faux ». Cependant ce débarquement s'est effectué sans résistance: il a livré aux rebelles des armes, des munitions en abondance, des canons, des obus: il a jetté sur nos côtes tout ce qu'il y avoit d'émigrés en Angleterre ou à-peu-près. Les chouans sont loin de se cacher: ils sont établis dans différens cantonnemens ruraux, même à la Roche-Sauveur, à Musillac. La république reçoit dans nos contrées tant d'humiliations de leur part, que nous écrivîmes nous-mêmes, le 19 frimaire, au ministre de la police, qu'avant peu nos départemens ne seroient plus qu'à conquérir. Nous sommes ici à dix lieues de la côte du

Morbihan, & nous n'ignorons pas ce qui s'y passe: les chouans en sont les maîtres absolus. Voilà la vérité.

Le quartier-général qui étoit à Pontivy part pour se porter à Rennes.

De PARIS, le 19 nivôse.

La suppression annoncée du ministère de la police n'est tout au plus jusqu'ici qu'un projet.

— La proclamation de Bonaparte à l'armée de l'Ouest semble être une preuve que tout espoir de pacification de ce côté est évanoui, & que c'est la force qui va mettre fin à cette guerre.

— La distribution des prix du conservatoire de musique s'est faite aujourd'hui avec beaucoup de solennité dans la salle de l'Opéra. Elle avoit attiré une brillante & nombreuse réunion. Le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, a distribué les prix & prononcé un discours qui a été couvert par de vifs applaudissemens.

— Il est parmi nous des hommes pour qui les divisions sont un éternel besoin, parce que c'est par elles qu'ils ont toujours acquis de l'importance. Ils ont déjà partagé la nation en deux factions, la faction civile & la faction militaire; & c'est avec ces mots de guerre, qu'ils se préparent à élever devant le gouvernement des obstacles dont ils se flattent qu'il ne pourra pas triompher.

— On met aussi à la mode une expression nouvelle pour désigner ceux qu'on appelloit autrefois *métaphysiciens*. On les désigne aujourd'hui, nous ignorons pourquoi, sous le nom d'*idologues*.

— Le citoyen Florent-Guyot a donné sa démission de membre du corps législatif.

— On dit que Tronchet sera en même tems sur plusieurs des listes qui doivent être présentées au sénat conservateur pour une des places vacantes dans ce corps.

— Bénézech est chargé par la section du conseil d'état, dont il est membre, de préparer le travail relatif à la nouvelle division territoriale de la république. Ce travail avance: il sera d'abord soumis à l'examen du conseil d'état, & puis envoyé au corps législatif.

On annonce toujours des préfetures plus ou moins grandes; mais il est sûr au moins que l'administration des départemens sera simplifiée, & que le nombre des administrateurs ne sera pas aussi considérable.

— On paroît s'occuper sérieusement de l'établissement d'une banque. On cite même déjà parmi les administrateurs Perregaux, Mallet, Perrier (de Grenoble) & Pérès.

— Le général de division Marescot est nommé premier inspecteur-général de l'armée du génie.

— Le général de division d'Abboville est nommé premier inspecteur-général du corps d'artillerie.

— Les citoyens Bronguins, Dumoret, Leleu, Portal & F. Davranche, sont nommés par le ministre de la guerre, régisseurs de l'administration des vivres-pain, pour les divisions de l'intérieur qui ne font pas partie de l'arrondissement des armées.

— Le général Scherlock, qui a donné sa démission de membre du corps législatif, a été arrêté avant-hier & conduit à l'abbaye. On dit que c'est pour un objet de police militaire.

— Un des articles du réglemeut proposé au tribunal par

Desmeuniers, porte que les discours des orateurs seront imprimés à leurs frais. Que d'argent épargné à la nation, si cet article eut été en vigueur dans nos dernières assemblées !

— Les amateurs de la bonne comédie voient avec bien du regret s'écouler le tems si court & si désiré de la réunion des plus beaux talens qui restent à la scène française, sans que le public ait le plaisir de les voir paroître ni souvent, ni ensemble. Fleury n'a encore joué que trois fois, Molé que cinq ou six : ils n'ont jamais joué ensemble. La citoyenne Contat, déjà à Paris depuis près d'un mois, est annoncée huit jours d'avance. . . . Et cependant que de motifs réunis ! L'impatience générale, l'intérêt de l'art, l'intérêt des artistes, le besoin de réparer tant de mauvaises recettes, l'assurance de voir la salle si souvent trop grande devenir trop petite, l'accueil si flatteur, le triomphe presque énivrant que peuvent se promettre & qu'ont déjà obtenu ces talens si chers au public, qui seuls ont le plaisir de faire répéter que l'art n'a rien perdu ! Il semble qu'on devroit espérer de voir ces noms célèbres sur l'affiche cinq fois par decade.

Le citoyen Dazincourt prononce, ce soir au lycée l'éloge historique de Préville. Le soin de cet hommage appartenait au plus heureux comme au plus cher élève de ce grand maître.

— Le *Portique Républicain* a tenu, le 16 de ce mois, sa sixième séance publique. Cournaud, Siméon, Lequinio, Sauvigny, Cubieres, ont lu des vers de leur composition. La séance a été terminée par un chant sur l'incendie de Saint-Claude, paroles de Cubieres, musique de Beauvalet-Charpentier. C'est Cournaud qui est président de cette association, Méhée vice-président, Siméon & Sauvigny secrétaires.

— Les scellés apposés depuis le 18 fructidor sur les presses de la veuve Gorsas, ont été levés le 15 de ce mois. Il étoit tems.

— La nouvelle de l'arrivée à Paris de l'ex-directeur Barthélemi étoit prématurée. Il n'étoit pas encore parti de Hambourg au départ des dernières lettres.

— Marbot, qui commandoit à Gènes, en avoit été rappelé pour prendre le commandement d'une division de l'armée du Rhin ; mais sa destination est changée : il a reçu ordre d'aller à Toulon pour y attendre des instructions ultérieures.

— On dit que le général Saint-Cyr ne commande plus l'aile droite de l'armée d'Italie, & qu'il doit se rendre à l'armée du Rhin.

— Le citoyen Emery, l'un des plus habiles médecins de Grenoble, est mort des suites de l'épidémie qui désole ces contrées. Il avoit été mis en réquisition pour le service des hôpitaux militaires. Il laisse douze enfans, dont huit encore fort jeunes.

— Trois membres de l'administration centrale de l'Yonne ont été suspendus par le délégué Simon.

— La capitulation du fort de Gavi est annoncée par la gazette de Francfort, & démentie par des lettres de Gènes qui disent que les communications étoient entièrement rétablies le 30 frimaire.

— Les Autrichiens rassemblent des forces considérables dans les environs de Francfort. Le général Starray doit commander de ce côté.

Au rédacteur du Publiciste.

Le quartier-général des chouans est en ce moment à la Luzerne, habitation appartenante au citoyen Léonor-Claude Canisy, & que les violences qu'ils y ont exercé, l'ont obligé d'abandonner, il y a plus de six mois. Irrités du refus qu'avoient fait constamment ses deux fils de se mêler à eux, ils résolurent de s'en venger sur leur pere, & ayant pénétré la nuit dans sa maison, ils l'entraînerent dans les bois, après lui avoir bandé les yeux, le garderent cinq jours prisonnier, & il ne recouvra sa liberté qu'à l'approche d'une colonne mobile qui les força de fuir.

Aujourd'hui que, par sa retraite à Paris, il s'est mis hors de leur puissance, c'est sur ses propriétés qu'ils se vengent, & non contents de s'être emparés de son habitation, ils ont saisi les grains, les bestiaux, & ont obligé les fermiers à verser en leurs mains ses revenus.

Au milieu de malheurs plus grands, on ne parleroit pas de ceux-là ; si une calomnie publique (voyez le *Postillon*, numéro 1544) n'obligeoit pas à un éclaircissement de même genre.

CONSULAT.

Proclamation à l'armée de l'Ouest.

Paris, le 15 nivôse an 8.

Soldats, le gouvernement a pris des mesures pour éclairer les habitans égarés des départemens de l'Ouest : avant de prononcer, il les a entendus ; il a fait droit à leurs griefs, parce qu'ils étoient raisonnables. La masse des bons habitans a posé les armes : il ne reste plus que des brigands, des émigrés, des stipendiés de l'Angleterre.

Des Français stipendiés de l'Angleterre ! Ce ne peuvent être que des hommes sans aveu, sans cœur & sans honneur. Marchez contre eux. Vous ne serez pas appelés à déployer une grande valeur.

L'armée est composée de plus de soixante mille braves : que j'apprenne bientôt que les chefs des rebelles ont vécu ; que les généraux donnent l'exemple de l'activité ! La gloire ne s'acquiert que par les fatigues, & si l'on pouvoit l'acquérir en tenant son quartier-général dans les grandes villes, ou en restant dans les bonnes casernes, qui n'en auroit pas ?

Soldats ! quel que soit le rang que vous occupiez dans l'armée, la reconnaissance de la nation vous attend. Pour en être digne, il faut braver l'intempérie des saisons, les glaces, les neiges, le froid excessif des nuits, surprendre vos ennemis à la pointe du jour, & exterminer ces misérables, le déshonneur du nom français.

Faites une campagne courte & bonne.

Soyez inexorable pour les brigands, mais observez une discipline sévère.

Signé, BONAPARTE.

Arrêté du 16 nivôse, an 8.

Bonaparte, premier consul de la république, arrête ce qui suit :

Les généraux de brigade d'artillerie, Jean-Benjamin Sorbier, commandant en second d'artillerie à l'armée du Rhin, & commandant le 3^e régiment d'artillerie légère ; Antoine-François Andréossi, directeur de l'artillerie à Strasbourg, & chef de la 3^e division de la guerre ; & Nicolas-Marie Songis, commandant en chef l'artillerie à l'armée d'Orient, & commandant du premier régiment d'artillerie légère, sont promus au grade de général de division dans leur arme.

Le citoyen Damoulin, chef de la 18^e demi-brigade de ligne, ancien aide-de-camp du général Brune, est promu au grade de général de brigade.

TRIBUNAT.

Présidence du citoyen Daunou.

Séance du 19 nivôse.

Après la lecture du procès-verbal, le tribunal reçoit un message du corps législatif ; il porte que le corps législatif entendra aujourd'hui les orateurs chargés de lui présenter le vœu du tribunal sur plusieurs projets de loi.

Le conseil arrête qu'ils seront précédés d'un de ses messagers & de ses huissiers.

Le président annonce que la séance est levée : les spectateurs se retirent ; les membres du tribunal restent pour s'occuper entr'eux de la suite du règlement.

C O R P S L É C I S L A T I F .

Présidence du citoyen PERRIN (des Vosges).

Séance du 19 nivôse.

Les orateurs du tribunal & du gouvernement sont introduits.

Mathieu résume les débats auxquels le projet de loi sur la forme des délibérations & des communications des autorités entr'elles a donné lieu dans le tribunal. Il exprime le vœu des tribuns pour que les motifs des projets de loi leur soient communiqués comme au corps législatif, ou pour qu'au moins chaque projet soit précédé d'un considérant qui en fasse sentir la nécessité. Au surplus, il consent à l'adoption du projet de loi.

Un orateur du gouvernement, Fourcroy, rappelle les motifs qu'il avoit déjà donnés en proposant le projet de loi. Le gouvernement ayant l'initiative pour la proposition des loix, doit aussi l'avoir pour l'indication des jours de discussion, parce que seul il connoît bien l'urgence & la nécessité des loix qu'il propose. Quant au désir exprimé par les orateurs du tribunal, que les motifs des projets de loi fussent exposés devant lui comme devant le corps législatif, il n'a pas été possible de le remplir jusqu'à présent, & il ne sera pas plus possible d'y satisfaire par la suite, attendu que le conseil d'état est trop peu nombreux pour pouvoir envoyer des orateurs & au corps législatif & au tribunal. Mais il est un moyen d'obvier à cet inconvénient ; c'est de suivre l'usage qui s'est déjà établi, que le corps législatif, en communiquant les projets de loi au tribunal, lui en communique aussi les motifs.

Thiessé fait de nouveau sentir les diverses omissions qui se trouvent dans le projet de loi. Il insiste sur-tout sur l'insuffisance des délais pour des discussions qui exigeroient de longues recherches ou de profondes méditations.

Un second orateur du gouvernement, le citoyen Nompair-Champigny, prend la parole. Il annonce qu'il va répéter ce qu'a dit son collègue, parce que tout a été dit sur la matière. La faiblesse de son organe ne nous a pas permis de le suivre dans le cours de sa discussion. Il a terminé en disant que le gouvernement ne concevoit aucune crainte de la vivacité des débats auxquels ce projet de loi avoit donné lieu dans le tribunal : cette agitation est nécessaire à la vie du corps politique, & ce n'est qu'autant qu'elle croîtroit jusqu'à la tempête qu'il faudroit l'arrêter. Au surplus, le gouvernement fonde les plus heureuses espérances sur le zèle du tribunal & la sagesse du corps législatif.

Duchesne fait un nouvel exposé de la discussion qui a eu lieu dans le tribunal.

Thiessé remarque une nouvelle omission dans le projet de loi : c'est qu'on n'a point fixé le délai dans lequel le gouvernement, après avoir obtenu l'ajournement d'un projet de loi, devoit déclarer qu'il le retire ou ne le retire pas.

Personne ne demandant plus la parole, le corps législatif va aux voix par scrutin secret.

Le dépouillement du scrutin donne 203 suffrages pour le projet de loi & 25 contre : en conséquence, le projet de loi est adopté.

Thiessé émet le vœu du tribunal pour l'adoption du projet de loi qui oblige les fonctionnaires publics à promettre fidélité à la constitution.

Le corps législatif donne acte au citoyen Thiessé de l'expression de ce vœu. Les orateurs du gouvernement ne demandant point la parole, on va aux voix. Le résultat du scrutin prouve qu'il n'y a eu que 98 votans, nombre moindre des deux tiers du corps législatif ; en conséquence, il sera fait un nouveau scrutin primedi prochain.

Le sénat conservateur instruit le corps législatif par un message, qu'il a nommé pour son secrétaire le cit. Gauchy (de la Seine-Inférieure), & pour secrétaire-adjoint le cit. Alphonse Gail.

Bourse du 19 nivôse.

Amsterdam.....	Tiers cons.....	18 f. 50 c.
Idem cour.....	Bons $\frac{2}{3}$	1 f. 2 c.
Hamb.....	Bons $\frac{3}{4}$	
Madrid.....	Bons $\frac{1}{4}$	
Mad. effect.....	Bons d'arrérage, 91 f. 75 c.	
Cadix.....	Bons pour l'an 8, 65 f. 50 c.	
Gènes effect.....	65 fr. 75 c.	
Livourne.....	Or fin.....	101 f. 75 c.
Bâle.....	Ling d'arg.....	50 f. 65 c.
Lausanne.....	Portugaise.....	92 f. 50 c.
Lyon.....	Piastre.....	5 f. 50 c.
Marseille.....	Quadruple.....	79 f. 25 c.
Bordeaux.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 25 c.
Montpellier.....	Guinée.....	25 f.
Rente provis.....	Souverain.....	53 f. 50 c.

Esprit $\frac{3}{5}$, 560 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 270 f. — Rochelle, 22 d. . . . — Cognac 22 d. 500 f. — Huile d'olive, 1 fr. 25 c. — Café Martinique, 2 fr. 85 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 55 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 15 cent. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 5 c. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 3 fr. 10 c. — Coton des Isles, 3 f. 50 c. à 4 f. 60 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

Collection de Romans, traduit de l'anglais, en 70 volumes in-18, avec figures, brochés, 66 fr. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetiere-André-des-Arts.

L'Abbaye de Grasville, 4 vol. — Agatha, ou la Religieuse anglaise, 4 vol. — Caroline, ou les Vicissitudes de la Fortune, 5 vol. — La Caverne de la Mort, 1 vol. — Le Château mystérieux, 2 vol. — La Cloche de Minuit, 3 vol. — Eliza, ou la Famille Elderland, 4 vol. — Les Enfants de l'Abbaye, par madame Regina-Maria Roche, traduit par André Morellet, 6 vol. — Ethelinde, ou la Recluse de Lac, 6 vol. — La Femme de bon sens, ou la Prisonnière de Bohême, 4 vol. — La Forêt, ou l'Abbaye de Saint-Clair, par Anne Radecliffe, 4 vol. — Henry, 6 vol. — L'Italien, ou le Confessionnal des Pénitents noirs, par Anne Radecliffe, traduit par André Morellet, 4 vol. — Julia, ou les Souterrains du château de Mazzini, par Anne Radecliffe, 2 vol. — Le Moine, 4 vol. — Les Mystères d'Udolphe, par Anne Radecliffe, traduit par Victorine de Chastenay, 6 vol. — L'Orpheline du Château, ou Emmeline, par Charlotte Smith, 5 vol. — Francis & Eliza, traduit par le cit. Noël, 2 vol.

On vend séparément tous ces ouvrages à raison d'un franc le volume.

A. FRANÇOIS.